

Liste des documents originaux à présenter à

Pour une demande de place en crèche (à partir du début du 5^{ème} mois de grossesse de date à date*) :

La demande ne pourra être enregistrée que si tous les documents demandés sont présentés. Vous devez venir au service enfance pratique pour effectuer votre demande.

- Document indiquant la date de naissance de l'enfant (né ou à naître)
 - Si l'enfant est né : l'extrait d'**acte de naissance de l'enfant** avec filiation ou le livret de famille
 - Si l'enfant n'est pas né :
 - Un **certificat médical** attestant obligatoirement de la **date de terme** (date d'accouchement)
 - **le livret de famille ou la pièce d'identité de chacun des parents**
- 2 justificatifs de domicile **originaux, différents et datant de moins de 3 mois** :
 - Premier document **obligatoire** :
 - Pour les locataires : - dernière quittance de loyer
OU pour les nouveaux arrivants : contrat de location signé (bail)
 - Pour les propriétaires : - titre de propriété ou dernier appel de fond
OU pour les nouveaux arrivants : promesse de vente (mentionnant l'adresse postale du bien)
 - **Et second document obligatoire** :
 - Dernière facture EDF ou GDF à votre nom et adresse ou attestation d'assurance du logement ou dernière facture de téléphone fixe
OU pour les nouveaux arrivants : accord de prêt validé par la banque avec l'adresse postale du bien
- Pour justifier de votre activité professionnelle :
 - Pour les salariés : originaux des 2 derniers bulletins de salaires du/des parents qui a/ont la charge de l'enfant.
 - Pour les non-salariés : Avis de situation ARE (Allocation d'aide au retour à l'emploi du Pôle Emploi mentionnant la date de début et le nombre de jours restant de prise en charge) ou justificatifs de recherche d'emploi (attestation du conseiller pôle emploi...) ou carte étudiant de l'année scolaire en cours ou attestation de formation précisant les dates de début et de fin ou KBIS récent.
- Votre numéro CAF (si vous ne l'avez pas encore, vous pourrez nous le fournir par mail au bout du 5^{ème} mois de grossesse).
- Pour les personnes hébergées :
 - Attestation d'hébergement (disponible sur le site de la Ville, rubrique Famille & Enfance, Documents à télécharger), ou attestation du gérant (hôtel) ou attestation de l'organisme de prise en charge
 - 2 justificatifs de domicile au nom de l'hébergeant (voir plus haut pour les pièces acceptées)
 - ET** original d'une pièce d'identité de l'hébergeant
 - ET deux documents récents officiels attestant de la domiciliation chez l'hébergeant (exemple : document de la CAF, impôts, document de la sécurité sociale, relevé bancaire...)**
- En cas de séparation des parents : jugement de divorce ou à défaut une attestation sur l'honneur de séparation signée avec deux justificatifs de domicile pour chacun des parents et leurs pièces d'identité.

Le service Enfance Pratique se réserve le droit de demander tout document supplémentaire.

Pour tous renseignements, contacter le service enfancepratique@mairieasnieres.fr ou 01 41 11 17 77

5-7 rue de l'Alma – 92600 Asnières-sur-Seine

Ouvert : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h (fermeture les mardis matin) – permanence le 1^{er} mardi de chaque mois entre 17h et 19h – hors période de vacances scolaires

***l'inscription s'effectue de date à date (ex : accouchement prévu le 21 juillet, préinscription possible à partir du 21 février, pas avant)**